

CEREALIS S A
Société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne,
Cotée au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
Au capital social de 4 888 889 TND
SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA
APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE
MATRICULE FISCAL : 849850 A/A/M/000
MATRICULE CNSS : 00340687-23

Convocation a l'assemblée générale ordinaire

Mesdames et messieurs les actionnaires,

Au nom du Conseil d'Administration de la société, son président a l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le Jeudi 07 Juin 2018 à Onze heure (11h00) à l'IACE (Institut Arabe des Chefs d'Entreprise) sise à la Rue du Lac TURKANA, les Berges du Lac, 1053, Tunis, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 .
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 .
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 .
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 .
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et distribution de dividendes .
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 .
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 .
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs .
9. Renouvellement du mandat des représentants de la CTKD et des petits porteurs
10. Pouvoirs pour formalités

Conformément aux dispositions des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires à votre information qui sont à votre disposition au siège social de la Société. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous pouvez vous faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir régulier.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs l'assurance de nos salutations les meilleures.

P/Le Conseil d'Administration

CEREALIS S.A.
1, Rue Turkana
Amir El Bouhaira N°1
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tel.: 71. 961.920 - Fax : 71. 961.920

Après discussion et échanges de vues et en particulier sur les points à l'ordre du jour, les décisions suivantes sont prises :

PREMIERE DECISION

Le Conseil d'Administration ratifie les modes et les délais de convocations, et couvre toutes éventuelles nullités qui pourraient découler du non-respect des délais et des modes de convocations statutaires.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapport d'activité de la Société et du groupe CEREALIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration arrête les termes de ce rapport qu'il présentera à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée par le présent Conseil d'Administration.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME DECISION

Après avoir arrêté les termes du rapport du Conseil d'Administration de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et procédé à leur examen, le Conseil d'Administration arrête les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 se soldant par un total bilan de 20 354 816 Dinars et faisant ressortir un résultat net de 1 747 876 Dinars.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DECISION

Après avoir arrêté les termes du rapport du Conseil d'Administration du Groupe CEREALIS relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et procédé à leur examen, le Conseil d'Administration arrête les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 se soldant par un total bilan de 25 508 390 Dinars et faisant ressortir un résultat net (part du groupe) de 2 084 456 Dinars.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME DECISION

Après avoir examiné et arrêté les résultats de l'exercice 2017, le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat bénéficiaire de 1 747 876 Dinars comme suit :

Résultat de l'exercice 2017	1 747 876.084
Résultats reportés antérieurs	573 552.092
Sous total	2 321 428.176
Réserve légale (plafond de 10% du capital atteint)	97 143.504
Résultats reportés	2 224 284.672

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2017, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

finu J P

Le conseil, constatant que la prime d'émission, qui s'élevait à son origine à 5 111 111,780 Dinars et dont le reliquat est de 4 182 222,870 est exonérée de l'impôt en cas de sa distribution, propose de distribuer, au titre de l'exercice 2017, un dividende de 130 millimes par action correspondant à la somme globale de 635 555, 570 Dinars à prélever sur la prime d'émission, soit 23,8% de plus que l'exercice précédent.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

Le Conseil d'Administration a autorisé le directeur général de la Société, monsieur Karim Gahbiche, à conférer une hypothèque de rang utile sur le bien immobilier objet du titre foncier numéro 6860 Manouba, sis à Borj Toumi, Tebourba, Manouba.

Cette hypothèque, donnée par la Société, est accordée en garantie de remboursement du crédit à moyen terme d'un montant de trois cents quinze milles dinar (315.000 TND), octroyé en début d'année 2018, par l'Union Internationale des Banques (UIB) dans le cadre d'achats d'équipements.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, à l'exception de la personne concernée pour sa part respective, et ce en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

SEPTIEME DECISION

Le Conseil d'Administration propose d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 5000 Dinars net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Cette rémunération, qui sera portée aux charges d'exploitation de la Société, sera soumise au vote des Actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée par le présent Conseil d'Administration.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME DECISION

Le Conseil d'Administration propose de renouveler les mandats de Monsieur Abdelbasset Benmoussa, représentant de la CTKD, et de Monsieur Hammadi Mokdadi représentant des petits porteurs, pour une période de trois ans, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME DECISION

Le Conseil d'Administration décide de convoquer pour le Jeudi 7 Juin 2018, à 11h00 à l'IACE, les Actionnaires de la Société en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

Handwritten signature

4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et distribution de dividendes ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
8. Proposition de renouvellement des mandats des administrateurs de la CTKD et des petits porteurs
9. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
10. Pouvoirs pour formalités.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration adopte les projets de résolutions, figurant en *Annexe 1* du présent procès-verbal.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME DECISION

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original du présent procès-verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires et toutes autres formalités légales (notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque).

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix sept (17) heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé par tous les Administrateurs présents.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE



Monsieur Mohamed Salah Gahbiche



Monsieur Mohamed Aymen Gahbiche

LES ADMINISTRATEURS



Monsieur Karim Gahbiche



Madame Samira Maarouf Bouraoui
Représentée par monsieur Mohamed Salah Gahbiche